

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2020**

2020-10-21-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 21 octobre 2020 à 19 h 30, par conférence vidéo, sont présents:

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Est absent :

M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
-----------------	---------------------------

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2020-10-21-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance régulière du mercredi 30 septembre 2020
  - 3.2 C. A. du mercredi 7 octobre 2020
4. Administration générale
  - 4.1 Comptes du mois de septembre 2020
  - 4.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du préfet
  - 4.3 Adjudication de l'appel d'offres pour l'entretien ménager
  - 4.4 Contrat 2020 Co-éco – Campagne « Bac brun, notre solution d'avenir! »
  - 4.5 Autorisation de signature pour une demande d'inscription d'une radiation volontaire d'hypothèque
  - 4.6 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
  - 4.7 Appui au projet de mise en place d'un motel agricole dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires
  - 4.8 Résolution autorisant la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau Programme d'appui aux collectivités (PAC) en remplacement du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec
5. Correspondance
6. Divers
  - 6.1 Suivi de la rencontre avec le Conseil d'administration de Récupération des Basques
  - 6.2 Processus d'embauche d'un nouveau directeur général au Parc du Mont St-Mathieu
  - 6.3 Suivi du projet de sentiers de vélos au Parc du Mont St-Mathieu
  - 6.4 Quotes-parts des équipements supralocaux non utilisés en temps de pandémie
  - 6.5 Usine de biométhanisation
  - 6.6 Suivi réfection du traversier
7. Prochaine séance du C. A., le mercredi 11 novembre 2020 à 19 h et prochaine séance du Conseil, le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h, toutes deux par conférence vidéo
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-10-21-3

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-10-21-3.1

**3.1 Séance régulière du mercredi 30 septembre 2020**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 30 septembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-10-21-3.2

**3.2 C. A. du mercredi 7 octobre 2020**

Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif de la MRC des Basques du 7 octobre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-10-21-4

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2020-10-21-4.1

**4.1 Comptes du mois de septembre 2020**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de septembre 2020, soit les numéros 13110, 13223 à 13231, 13242 et 13243 au montant de 50 853,07 \$ , plus les prélèvements, soit les numéros 100518, 100603 à 100615 et 100625 à 100627 au montant de 102 334,78 \$, plus les assurances collectives au montant de 5 141,13 \$, plus les dépôts-salaires du mois de septembre 2020 au montant de 56 939,17 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 10 409,21 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 501106 à 501112 et 501135 au montant de 200 682,63 \$, plus les chèques du TNO du mois de septembre 2020 soit les numéros 3130 et 3133 au montant de 805,59 \$, plus les chèques du Pacte rural soit les numéros 4631 à 4634 et 4636 au montant de 35 640 \$, plus le chèque du Parc industriel soit le numéro 5060 au montant de 77,12 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de septembre 2020 au montant de 12 301,29 \$, plus celles des TPI au montant de 3 396,51 \$, plus celles du TNO au montant de 298,25 \$, plus celles du Pacte rural au montant de 24 004,22 \$, plus celles du Parc industriel au montant de 9 887,85 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 844

ADOPTÉE

2020-10-21-4.2

**4.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du préfet**

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires du préfet, tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2020-10-21-4.3

**4.3 Adjudication de l'appel d'offres pour l'entretien ménager**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'entretien ménager de la bâtisse, propriété de la MRC des Basques au 398 et 400, rue Jean-Rioux;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission au montant de 170 737,89 \$, taxes incluses, et que la MRC des Basques a procédé à l'ouverture le 5 octobre 2020 à 11 h afin d'analyser la soumission tout en validant la conformité;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- accorde le contrat pour l'entretien ménager de la bâtisse, propriété de la MRC des Basques du 398 et 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles pour la période de 2021 à 2023 à l'entreprise Services d'entretien 3M inc. au montant de 170 737,89 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications de l'appel d'offres;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat et tout autre document afférent.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 845

ADOPTÉE

2020-10-21-4.4

**4.4 Contrat 2020 Co-éco – Campagne « Bac brun, notre solution d'avenir! »**

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte l'entente 2020 avec Co-éco en lien avec la mise en œuvre de la campagne de communication sur la collecte des matières organiques « Bac brun, notre solution d'avenir! » au montant de 7 756 \$.

Que le Conseil de la MRC des Basques autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 846

ADOPTÉE

2020-10-21-4.5

**4.5 Autorisation de signature pour une demande d'inscription d'une radiation volontaire d'hypothèque**

**CONSIDÉRANT QU'**en octobre 2019, le comité d'investissement commun du CLD des Basques a octroyé un prêt à la boulangerie Origine et que cette dernière devait offrir en garantie l'ensemble de ses équipements;

**CONSIDÉRANT QU'**une hypothèque mobilière a été prise en faveur de la MRC des Basques et a été enregistrée au Registre des droits personnels et réels mobiliers sous le numéro 20-0645293-0001;

**CONSIDÉRANT QUE** cette inscription a été faite par erreur sur l'entreprise Origine – Micro-boulanges, café, lunch inc., alors qu'elle aurait dû être faite au nom d'Origine S.E.N.C.;

**CONSIDÉRANT QUE** pour que la MRC des Basques ait une hypothèque légale, cette hypothèque doit être radiée pour créer par la suite une nouvelle hypothèque sous le bon nom d'entreprise, soit Origine S.E.N.C.;

**CONSIDÉRANT QU'**une réquisition d'inscription en radiation volontaire doit être faite et signée par un représentant de la MRC des Basques;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques autorise le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, la réquisition d'inscription d'une radiation volontaire, annulant l'inscription numéro 20-0645293-0001 au Registre des droits personnels et réels mobiliers.

ADOPTÉE

2020-10-21-4.6

**4.6 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le Conseil de la MRC des Basques indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le Conseil de la MRC des Basques demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, M. Denis Tardif, et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE

2020-10-21-4.7

**4.7 Appui au projet de mise en place d'un motel agricole dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires**

**CONSIDÉRANT** l'importance économique de l'agriculture dans la MRC des Basques;

**CONSIDÉRANT** le nombre de fermes qui diminue d'année en année sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agriculture est un secteur d'activité économique qui contribue grandement à l'occupation dynamique du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autonomie alimentaire est une préoccupation dans toute la région;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- appuie la demande de financement dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires du MAPAQ au montant de 50 000 \$, en tenant compte que la part de la MRC sera de 3 625 \$ en argent et de 9 500 \$ en nature afin de mettre en place un motel agricole dans les Basques;
- autorise l'agent de développement agricole, M. Giovanni Lebel, à agir comme représentant de la MRC des Basques et à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tous documents afférents à la demande.

ADOPTÉE

2020-10-21-4.8

**4.8 Résolution autorisant la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau Programme d'appui aux collectivités (PAC) en remplacement du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'appui aux collectivités (PAC) vise à favoriser, par l'engagement collectif de la société, l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le PAC soutient des actions visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes pour faire de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, conjointement avec la MRC de Témiscouata, la MRC des Basques est engagée depuis 2018 dans des actions au Programme Mobilisation-Diversité (PMD) et qu'elle travaille en concertation avec les 7 autres MRC pour des actions bas-laurentiennes;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI);
- autorise le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document afférent à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

- 2020-10-21-5                    5.    **CORRESPONDANCE**
- Aucune correspondance.
- 2020-10-21-6                    6.    **DIVERS**
- 2020-10-21-6.1                6.1    **Suivi de la rencontre avec le Conseil d'administration de Récupération des Basques**
- M. Bertin Denis a assisté à une rencontre du Conseil d'administration de Récupération des Basques afin de discuter de la vision d'avenir de la MRC en termes de récupération et du repositionnement qu'ils doivent effectuer selon les nouvelles orientations du gouvernement. Des programmes sont à leur disposition afin d'effectuer un virage majeur, dont COSMOSS de par leur programme d'insertion socioprofessionnelle ainsi que Services Québec avec un diagnostic en 5 points. Il y a aussi le Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC, les futurs volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité ou encore le Fonds de développement des entreprises du CLD des Basques. Le Conseil d'administration de Récupération des Basques a adopté une résolution en ce sens, soit de s'engager dans ce processus.
- 2020-10-21-6.2                6.2    **Processus d'embauche d'un nouveau directeur général au Parc du Mont St-Mathieu**
- Une présélection a eu lieu et sur 15 candidatures reçues, 6 ont été retenues pour passer à l'étape des entrevues. La MRC a reçu de belles candidatures et les entrevues auront lieu au cours de la semaine prochaine.
- 2020-10-21-6.3                6.3    **Suivi du projet de sentiers de vélos au Parc du Mont St-Mathieu**
- Un consultant sera embauché en vue de déposer ce projet à caractère sportif et touristique à la ministre du Développement économique et des Langues officielles du Canada, Mme Mélanie Joly.
- 2020-10-21-6.4                6.4    **Quotes-parts des équipements supralocaux non utilisés en temps de pandémie**
- Monsieur Jean-Marie Dugas demande ce qui va advenir des quotes-parts que les municipalités ont payées pour la partie des équipements supralocaux de la MRC pour l'année 2020. Au niveau du Bureau d'information touristique, les quotes-parts seront réaffectées en 2021. Pour ce qui est des arénas de Trois-Pistoles et de Saint-Jean-de-Dieu, des frais de gestion sont à couvrir. Le comité supralocal n'a pu se réunir, mais devrait le faire afin de discuter de tous les dossiers supralocaux.
- 2020-10-21-6.5                6.5    **Usine de biométhanisation**
- Discussion sur les problématiques rencontrées à l'usine de biométhanisation à Rivière-du-Loup.
- 2020-10-21-6.6                6.6    **Suivi réfection du traversier**
- Les travaux de réfection sur le traversier l'Héritage 1 vont bien et les coûts de dépassement sont en deçà de 10 % de ce qui était prévu initialement. Des suivis réguliers sont faits et Transport Canada juge que les travaux sont très bien effectués. Le 13 novembre ont lieu les grandes marées qui permettent au traversier de se rendre jusqu'au quai de Trois-Pistoles, mais il se peut qu'il ne soit prêt que le 17 novembre. Sinon, le navire restera tout l'hiver chez Groupe Océan pour un montant de 12 000 \$.
- 2020-10-21-7                    7.    **PROCHAINE SÉANCE DU C. A. LE MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 À 19 H ET PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 À 19 H, TOUTES DEUX PAR CONFÉRENCE VIDÉO**
- La prochaine séance du C. A. aura lieu le mercredi 11 novembre 2020 à 19 h et la prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h, toutes deux par conférence vidéo.

2020-10-21-8

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné que la séance se tient par conférence vidéo, il n'y a pas de période de questions du public.

2020-10-21-9

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Roger Martin de lever la séance à 20 h 45.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.